

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2021-022

Eure Normandie Numérique

Réunion du 7 juin 2021

Objet : Évolution du catalogue de service 1G Eure
Normandie Numérique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu la délibération du comité syndical du 23 septembre 2014 autorisant le Président à signer le marché d'exploitation 2019-006 « Maintenance FO 1G & Hertzien » ;

Vu la délibération 2020-031 du 28 septembre 2020 portant sur l'adoption d'un catalogue de service pour la commercialisation du réseau 1G,

Vu la signature de l'avenant n°1 du marché de marché d'exploitation 2019-006 « Maintenance FO 1G & Hertzien » relatif à l'adoption d'un catalogue de service, en date du 5 octobre 2020

Considérant la nécessité de procéder à la signature d'un avenant n°2 tel qu'exposé dans le présent rapport ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 7 juin 2021 à l'Hôtel du Département à ÉVREUX,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à l'évolution du catalogue de services pour la commercialisation du réseau de fibre de 1^{ère} génération.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 23
- Collège Conseil Départemental : 12
- Collège Conseil Régional : 0

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Évreux, le 7 juin 2021

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché

